

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3777

commission principale :

objet : **Débat d'orientation budgétaire**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales le conseil de Communauté a débattu des orientations générales du budget pour l'exercice 2007 après présentation, par monsieur le vice-président Darne, délégué pour les finances ;

DELIBERE

Prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,